

### PUBLICS CONCERNÉS

*Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de la gestion de patrimoine et de l'immobilier.*

### PLUS-VALUES IMMOBILIERES

*Parcours conforme aux exigences de la loi Alur*

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Comprendre les règles en matière de plus-values immobilières des particuliers

### MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

#### COMPÉTENCES VISÉES

Être en mesure de calculer l'impôt du, les prélèvements sociaux à acquitter ainsi que le fruit net de cession

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 2 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

### PROGRAMME

Les plus-values immobilières des particuliers

- La détermination de la plus-value brute
- Cessions de terrains à bâtir
- Cessions de biens autres que des terrains à bâtir
- Règles concernant les abattements
- Surtaxe au-delà de 50 000 € de plus-values
- Calcul de l'impôt du, des prélèvements sociaux à acquitter et du fruit net de cession

Cas pratique

### METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

### DUREE

- 2 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

### EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec étapes de validation progressive obligatoires

### BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris  
Règlement à l'inscription

### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

### AUTEUR

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

### REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :  
[contact@sumatraformationconseil.com](mailto:contact@sumatraformationconseil.com)

### DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée CGPC.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est  $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

#### Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



**ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)**

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité ( <a href="mailto:contact@sumatraformationconseil.com">contact@sumatraformationconseil.com</a> ).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

## **LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION**